AR Prefecture

005-210500237-20231213-2023_12_189-DE

Reçu le 26/12/2023 Publié le 26/12/2023



DELIBÉRATION N°189 CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 décembre 2023

DEL 2023.12.13/189

Le mercredi 13 décembre 2023 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème:

AFFAIRES GÉNÉRALES

Étaient présents:

Objet:

Dérogation à la règle du repos dominical

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, René MICHEL, Christian FERRUS, Corinne ASCHETTINO, Maud GADÉ, Christophe OSTI, Renaud PONS, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Catherine VALDENAIRE, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN. Aurélie POYAU

Convocation:

Date: 06/12/2023

Étaient représentés :

Affichage: 06/12/2023

Éric PEYTHIEU donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI André MARTIN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Renaud PONS Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Hervé BOULAIS Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD

Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Nombre de membres du conseil municipal

33

En exercice:

Présents: 21

Nombre de

suffrages

Absents excusés:

exprimés:

28

Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Maud GADÉ, Sandrine CORDIER, Corinne FAURE-BRAC, Lou AFRICAIN, Gabriel LÉON

Absents:

Hervé BOULAIS, Marie SOUBRANE, Yoann LAGIER, Aurore MARCHAND

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20231213-2023_12_189-DE Reçu le 26/12/2023 Publié le 26/12/2023

D -	_		rte		•
ка	O	oo	rıe	u	

Richard NUSSBAUM

VU l'article L.3132-26 du Code du Travail portant sur la dérogation à la règle

du repos dominical;

VU l'article R.3132-21 du Code du Travail portant sur la consultation des

organisations d'employeurs et de salariés;

VU l'avis favorable de la Communauté de Communes du Briançonnais

exprimé par délibération N°2023-130 du 28 novembre 2023, à la dérogation à la règle du repos dominical pour les salariés des établissements de commerce de détail de Briançon pour les jours suivants 11, 18 et 25 février 2024; 3 mars 2024; 14, 21 et 28 juillet 2024;

4 et 11 août 2024; 15, 22 et 29 décembre 2024;

CONSIDERANT la nécessité de se prononcer quant aux dates retenues concernant la

dérogation au repos dominical;

CONSIDERANT les avis de l'Union Départementale C.G.T des Hautes-Alpes, de la

Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes et de l'Union

pour l'Entreprise des Hautes-Alpes;

CONSIDERANT l'absence de réponse de l'Union Départementale des Syndicats de

Force Ouvrière des Hautes-Alpes, l'Union Départementale C.F.D.T des Hautes-Alpes et de l'Union Départementale C.F.E/C.G.C des Hautes-

Alpes;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GÉNÉRALES, réunie

le 11/12/2023;

AR Prefecture

005-210500237-20231213-2023_12_189-DE Reçu le 26/12/2023 Publié **(ecbe) 2008**

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'émettre un avis favorable concernant la dérogation à la règle du repos dominical concernant l'ensemble des établissements à vocation alimentaire et non alimentaire de la Ville de Briançon pour les jours suivants :
 - \$ 11, 18 et 25 février 2024;
 - \$ 3 mars 2024;

 - ♦ 4 et 11 août 2024;
 - ♦ 15, 22 et 29 décembre 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 25

CONTRE: 3

ABSTENTION: 0

NE PREND PAS PART AU VOTE: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES GÉNÉRALES DEL 2023.12.13/189

PUBLIÉF LF: 2 6 DEC. 7023

Arnaud MURGIA